

Phase 1
ALLIANCE POUR LA DEMOCRATIE
ET LE PROGRES

COTONOU. le 6 AOUT 1990

B.P. 1512
COTONOU.-

LE COMITE DIRECTEUR

A

SON EXCELLENCE. MONSIEUR LE PRESIDENT
DU HAUT CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

C O T O N O U . -

(Lettre ouverte).-

Monsieur le Président.

Dans peu de temps, se déroulera le référendum sur le projet de Constitution de la République du Bénin. Le Peuple sera appelé à approuver ou à rejeter le texte élaboré par la Commission Constitutionnelle et que votre Institution aura sans doute adopté. L'opération pourrait constituer un moment fort pour notre jeune démocratie, sous certaines conditions. Elle pourrait au contraire être l'occasion d'une nouvelle mystification et d'une négation des principes essentiels de la démocratie. L'Alliance pour la Démocratie et le Progrès (ADP) souhaite que se vérifie la première hypothèse. Pour y contribuer, elle vient respectueusement vous faire part de ses inquiétudes et préoccupations et vous soumettre quelques suggestions.

1. NOS PREOCCUPATIONS

L'expérience récente de la "popularisation de l'avant-projet de la Constitution de la République du Bénin" est encore vivace dans tous les esprits. Il s'est agi d'un chef-d'oeuvre de manipulation de l'opinion publique, particulièrement en ce qui concerne la question de la nature du régime. Sous le prétexte fort léger que "les décisions de la Conférence Nationale sont irrévocables" (même quand on reconnaît qu'elles ont été prises "dans la confusion" et quand on sait que cette assertion est en contradiction avec l'esprit et la lettre de la Déclaration sur les objectifs et les compétences de la Conférence Nationale), le Haut Conseil de la République a utilisé tous les moyens pour interdire aux populations consultées, le droit de se prononcer sur le type de régime à inscrire dans la Constitution. Et quand dans de nombreux villages, communes, sous-préfectures et services, certaines ont osé poser la question-tabou et y répondre contre les choix du Haut Conseil, il a été déclaré qu'ils n'étaient qu'une

minorité. L'on est porté à craindre que la même logique et les mêmes options ne prédominent et ne conduisent votre haute institution à organiser le référendum seulement pour la forme, sans véritablement permettre aux citoyens d'émettre leurs opinions et de voter - en toute connaissance de cause - pour ou contre le projet soumis à leur appréciation, avec la certitude d'être entendus. Si le peuple n'a pas pris connaissance des décisions de la Conférence Nationale, on ne peut les lui soumettre en référendum que pour ne pas tenir compte de ses avis.

Comme pour la campagne de popularisation, il semble que nous irons au référendum dans un état d'improvisation caractérisée. A ce jour, il n'est toujours pas décidé si les délégués des villages et de quartiers de villes et les maires seront élus ou nommés ! Les listes électorales ne sont pas établies. Les isoloirs n'existent pas. Et nul ne paraît savoir d'où proviendront les ressources nécessaires à la conduite de l'opération. Bien plus, les règles du jeu ne sont pas fixées. Combien de temps durera la campagne référendaire ? Quelles garanties pour que, pendant la campagne, tous les points de vue s'expriment équitablement dans la presse officielle, à la radio et la télévision ? Qui aura la responsabilité d'aider à la formation de l'opinion des citoyens, puisque les partis politiques n'ont toujours pas d'existence légale ? Le Haut Conseil de la République jouera-t-il à nouveau le rôle vicieux d'indiquer aux populations ce qui est bon (par exemple le régime présidentiel) et ce qui est mauvais (par exemple le régime semi-présidentiel) surtout sans possibilité de réplique et de contradiction ? Au cas où le projet de Constitution serait rejeté (hypothèse que nul ne peut exclure dans les circonstances actuelles), comment le H.C.R. interprétera-t-il ces résultats ? Ne se limitera-t-il pas à reconstruire l'unité d'intérêt de ses membres en décidant de supprimer les dispositions de l'article 44 relatives aux conditions d'âge de l'éligibilité du Président de la République ? La Commission AHANHANZO-CLELE serait-elle encore compétente pour proposer une nouvelle monture de projet de Constitution ? Comment seront assurés le sérieux, la liberté et l'impartialité du scrutin ? Toutes ces questions préoccupent au plus haut point les militants et sympathisants de l'A.D.P., de même que de larges couches de la population de notre pays. A notre avis, le H.C.R. a le devoir d'y répondre clairement et, au-delà, de garantir que le prochain référendum ne sera pas une nouvelle farce antidémocratique. Notre parti est persuadé qu'il en sera ainsi si vous consentez à mettre votre autorité et votre prestige au service de cette cause de justice comme pendant l'historique Conférence Nationale des Forces Vives.

2. NOS SUGGESTIONS

Elles se rapportent aux dispositions à prendre avant, pendant et après la consultation.

En premier lieu, il importe de fixer et de préciser les objectifs du référendum. Il s'agit de permettre au peuple de se prononcer librement et souverainement sur le projet de Constitution, de l'adopter ou de le rejeter. Il ne sau-

rait être question, à cette occasion, de répartir les citoyens en 2 clans : les bons éléments (par exemple ceux qui seraient partisans du OUI) et les mauvais éléments (par exemple les partisans du NON). Toutes les opinions doivent pouvoir s'exprimer, se faire entendre et se faire prendre véritablement en compte. Il est nécessaire que cette philosophie soit admise par tous, en particulier pas les autorités concernées, afin d'éviter la répétition des exactions et des bouffonneries de la campagne de popularisation.

L'Alliance pour la Démocratie et le Progrès recommande fortement que le scrutin fasse l'objet d'une préparation matérielle minutieuse et que nul n'en soit exclu, par exemple veiller à ce que chaque citoyen puisse obtenir sa carte d'électeur quelle que soit sa localité de résidence. Cette préparation matérielle devrait également porter sur les conditions du vote lui-même (isoloirs etc...).

La popularisation n'ayant pu être l'occasion d'un débat large et sain et de choix clairs, il nous paraît indispensable, à présent, de clarifier l'horizon du référendum en envisageant d'offrir aux citoyens les différents choix qui répondent à leurs préoccupations actuelles.

Ainsi, au lieu que nous ayons à nous prononcer simplement par "oui" ou "non" au projet, nous devrions avoir accès aux choix suivants :

- oui au projet intégral
- oui au projet sans la limitation d'âge
- oui au projet avec le Régime Semi-Présidentiel sans la limitation d'âge
- oui au projet avec le Régime Semi-Présidentiel et la limitation d'âge
- non au projet intégral
- abstention.

Ceci offre l'immense avantage de permettre une interprétation et une exploitation rationnelles des résultats de la consultation, mais exige un bon travail préparatoire.

Notre parti estime qu'il est nécessaire que les partis et associations politiques soient reconnus avant l'ouverture officielle de la Campagne pour le référendum. La Conférence Nationale des Forces Vives a décidé depuis plusieurs mois que les partis doivent jouer un rôle de premier plan dans l'animation de la vie politique. Dans le cas d'espèce, il revient principalement à ces structures d'aider les citoyens à examiner contradictoirement les tenants et les aboutissants du texte à eux proposé et à opérer des choix conscients. Dans une démocratie moderne, ce rôle ne peut revenir uniquement à la presse, même libre.

Nous suggérons par ailleurs que le Haut Conseil de la République évite de prendre part à la campagne, c'est-à-dire de chercher à promouvoir le OUI ou le NON. Car c'est à lui qu'il reviendra d'apprécier et d'interpréter les résultats du scrutin et sa stricte neutralité constituerait une garantie de la fiabilité de ses appréciations et interprétations. Il n'est pas sain d'être à la fois juge et partie.

L'Alliance pour la Démocratie et le Progrès propose que les partis politiques enregistrés qui appelleraient à voter NON au référendum aient les mêmes chances d'accès aux moyens officiels d'information que ceux qui appelleraient à voter OUI, proportionnellement au nombre de partis constituant chaque groupe.

Notre parti recommande que le scrutin soit précédé d'une campagne dont la durée permette raisonnablement que les différentes opinions soient exprimées, que des débats contradictoires s'instaurent et que les électeurs élaborent sainement leur choix. A notre avis, le délai minimum de deux mois prévu par le calendrier adopté par la Conférence Nationale des Forces Vives est nécessaire pour une campagne sérieuse et devrait donc être respecté dans son esprit.

Nous proposons que chaque parti politique enregistré soit pleinement associé, en même temps que les autres, au déroulement du scrutin et au contrôle des résultats.


L'Alliance pour la Démocratie et le Progrès recommande par ailleurs que le H.C.R. édicte dès à présent et publie les critères selon lesquels il prendra en compte l'opinion des électeurs en cas de rejet du projet de Constitution. Comme on le sait, d'"anciens leaders" et autres politiciens de leurs amis qui ont pleinement contribué à imposer des procédures anti-démocratiques pour la campagne de popularisation et qui ont été pris à l'un de leurs propres pièges, menacent de "se battre par tous les moyens" pour empêcher l'adoption du projet de Constitution. Leur motif n'a aucun rapport avec les préoccupations de nombreux autres citoyens. De notre point de vue, la limitation de l'âge des candidats à la présidence n'est pas opportune, bien que nous ayons une appréciation négative des régimes politiques d'avant 1972. Nous estimons que notre peuple ne rejèterait pas le projet de Constitution principalement pour ce motif. Il sera utile d'éviter l'amalgame et la confusion.

Nous suggérons que le H.C.R. entreprenne des consultations avec les partis politiques et les autres associations sur la question des critères.

L'Alliance pour la Démocratie et le Progrès espère que le Haut Conseil de la République et vous-même prêterez attention aux préoccupations et suggestions émises dans la présente lettre. La campagne de popularisation de l'avant-projet a été l'occasion d'un coup sévère à la démocratie. Ce coup risquerait d'être mortel si le prochain référendum donnait lieu aux mêmes machinations. La responsabilité du H.C.R. est pleinement engagée.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le
Président, l'expression de nos sentiments dévoués et
patriotiques.--

POUR LE COMITE DIRECTEUR DE L'A.D.P



Adékpédjou S. AKINDES.-